Le 9 juin 2017

Déclaration préliminaire à la séance du CHSCT-SD de Vendée du 9 juin 2017

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-SD de Vendée

En ce début juin, c'est déjà la fin du travail en séance pour le CHSCT-SD de Vendée. Il est donc temps de tirer un bilan du travail accompli par cette instance si importante à nos yeux.

L'UNSA-éducation se félicite d'abord du fait que le CHSCT existe en Vendée et qu'il ne soit pas une coquille vide. Ainsi, un certain nombre de travaux ont été menés à bien comme le groupe de travail sur les situations difficiles dans les établissements scolaires. De même, des visites ont été menées avec efficacité tout le long de l'année. Enfin, de nombreuses fiches des registres santé et sécurité au travail ont pu être examinées ce qui montre que beaucoup des personnels de l'Education nationale se sont emparés de ce nouvel outil. Plus globalement, nous nous félicitons aussi de l'ambiance en général sereine et constructive qui règne en séance ainsi que dans tous les moments de travail du CHSCT.

Néanmoins, nous allons devoir aussi exprimer un certain nombre de regrets mais qu'il faut aussi prendre comme de jalons pour l'avenir.

Tout d'abord, nous sommes déçus que l'enquête votée en séance suite aux graves difficultés rencontrées à l'école de l'Herbergement n'ai jamais eu lieu malgré quelques avis votés en séance en ce sens. Nous espérons que cette entrave au droit du CHSCT ne se reproduira pas. D'ailleurs, le démarrage favorable de l'enquête sur l'école d'Apremont semble augurer un meilleur fonctionnement à ce sujet. Nous espérons que cela persistera.

Ensuite, nous regrettons aussi que le CHSCT ne soit pas consulté au préalable lors des projets importants modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail des agents. C'est notamment le cas pour la réorganisation de la DIPER mise en place en septembre 2016 avec une consultation du CHSCT le 7 avril 2017. De même, lors de travaux importants dans les établissements scolaires, il doit y avoir une consultation du CHSCT ce qui n'a jamais été le cas pour l'instant.

Enfin, si nous avons participé activement au groupe de travail situations difficiles puis si nous avons voté les conclusions, nous restons déçus par l'absence d'une vraie prévention. Soigner les dégâts provoqués par exemple par une agression est nécessaire mais prévenir l'agression est infiniment mieux. Or nos propositions n'ont guère été pris en compte.

Il reste donc encore beaucoup de travail pour que cette jeune instance joue pleinement son rôle dans la prévention des risques pour les personnels de l'Education nationale. Vous pouvez compter sur l'UNSA-Education pour être force de proposition et d'action dans cet objectif.